

Observatoire de la Parentalité



Présentation du 26 novembre 2020

Intervenants

Laure FRASCOTTI : Chargée de mission « accompagnement à la parentalité et animation de réseau » pour la Caf et le Département.

Intervient dans le cadre du Schéma départemental des Actions Educatives et des Services aux Familles (**SDAESF**)

A pour missions l'accompagnement des acteurs dans leurs projets parentalité (création, réflexion, évaluation) et le développement de leur mise en réseau sur le plan local ou thématique. Elle participe également à la **mise en œuvre et à l'évaluation des politiques d'accompagnement à la parentalité**. C'est dans ce dernier cadre qu'elle **anime et assure le suivi de l'Observatoire de la Parentalité de l'Ain**.

- Alain MONCEL: Chargé d'Appui et d'expertise Parentalité

Il accompagne et met en cohérence la déclinaison locale de la politique sociale de la CAF de l'Ain : analyse les textes, proposition de procédures, évaluation de l'impact des dispositifs (CLAS, REAAP, LAEP, médiation familiale, SAAD Familles...)

Il suit de manière globale le développement et l'accompagnement des équipements et des services présents sur le département.

Intervention ponctuelle afin d'apporter **un soutien à la conduite des travaux de l'observatoire en co-animation** avec Laure Frascotti.

- Odile JAMBON : Chargée d'Appui et d'expertise Enfance/Jeunesse

Elle tient le rôle de modératrice de la visioconférence pour la présentation de l'Observatoire de la Parentalité.

Plan de la présentation :

Introduction : *Un Observatoire... de la parentalité*

I. Origines de l'Observatoire de la Parentalité dans l'Ain

- Cadre d'intervention
- Objectifs généraux

II. Travaux de l'Observatoire

- Travaux de recherches et diagnostic départemental
- Recherche-action « le maintien des liens après la séparation »
- Colloque septembre 2019

III. Proposition de travaux de l'Observatoire pour la période à venir

- Fiches actions
- Évaluation de l'axe parentalité du SDAESF
- Un espace de réflexion et de travail à construire ensemble.

Conclusion

Un Observatoire...

Les noms des Observatoires sont souvent liés à une problématique *

Ils reflètent le lien direct à le sujet abordé : Observatoire de la violence, Observatoire économique des banlieues...

La perspective d'un Observatoire n'est cependant **pas de diagnostiquer et de résoudre les problèmes** identifiés, mais celle d'élaborer des connaissances afin de **construire de nouvelles représentations** de celui-ci.

Les rencontres d'un observatoire se veulent donc des **espaces d'échange et de réflexion** qui sont ouverts à différents partenaires et acteurs (professionnels, bénévoles ou public concerné, c'est-à-dire les parents eux même). Ce sont leurs **regards croisés et les actions qu'ils développent** qui permettent le partage, puis l'analyse des données afin de redéfinir les contours des problématiques rencontrées.

Les membres d'un Observatoire, appelés « les observateurs » ont pour but de faire émerger une **nouvelle prise en charge collective du problème**. Les fruits de leurs travaux collectifs permettent de **proposer aux institutions des pistes d'évolution des politiques sur leur territoire de rayonnement**.

** source: « la création d'un observatoire, que s'agit-il de représenter? » par Joëlle le Marec, Florence Belaën*

...de la Parentalité

Selon le Comité National du Soutien à la Parentalité (CDSP), le terme « **parentalité** » désigne l'ensemble des façons d'être, et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue **différentes dimensions** : matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien qui existe entre un adulte et un enfant dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de cet enfant. La parentalité s'inscrit également dans **l'environnement social et éducatif**.

Au cours des 40 dernières années **les familles se sont diversifiées** (augmentation des familles monoparentales, recomposées, homoparentales..) ce qui induit une multitude de réalités dans l'exercice de la parentalité, et de besoins des familles. Les familles ont des besoins très différents en fonction des **contextes familiaux mais aussi des territoires où elles vivent**, qui ont chacun leurs propres réalités socio-économiques.

C'est dans l'intention de soutenir au mieux les familles, grâce à une **analyse de leurs besoins et un étude de leur évolution que la création d'un Observatoire de la Parentalité dans l'Ain a émergé**. En effet, pour orienter les politiques de soutien à la parentalité de manière adaptée, la **connaissance et l'action aux côtés des acteurs** parentalité du département est indispensable.

I. Origines de l'Observatoire de la Parentalité dans l'Ain

Cadre d'intervention de l'Observatoire :

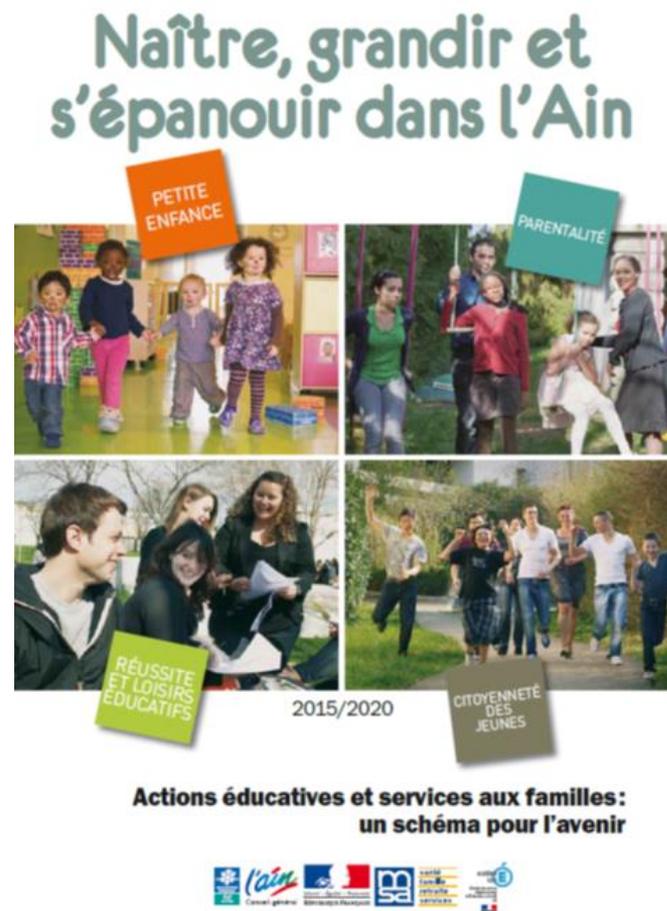
Le Schéma Départemental des Actions Educatives et de Services aux Familles :

Les signataires du schéma:

- L'Etat (DDCS)
- le Conseil Départemental (CD 01)
- la Caf de l'Ain,
- la Msa,
- l'Education Nationale (EN)
- Protection Judiciaire de la Jeunesse (DDPJJ).

Les 4 axes du Schéma:

- La petite enfance,
- **La Parentalité,**
- La réussite et loisirs éducatifs ,
- la Citoyenneté des jeunes.



L'axe Parentalité du Schéma :

Il est piloté par le **Comité de Soutien à la Parentalité (CDSP)** qui a pour vocation de **développer la lisibilité des dispositifs** d'accompagnement à la fonction parentale, la **connaissance entre acteurs** et la **concertation institutionnelle** pour mieux répondre aux besoins des familles.

4 objectifs stratégiques :

Reconnaitre les parents comme premiers acteurs de leur devenir familial

- Promouvoir l'information auprès des parents
- Favoriser la participation des parents dans le développement des actions
- Favoriser une implication active des parents dans les processus décisionnels

Accompagner les acteurs de la parentalité

- Promouvoir l'information auprès des acteurs de la parentalité
- Soutenir les initiatives des acteurs locaux
- Développer la mise en réseau locale et départementale des acteurs de la parentalité

Agir en prévention pour soutenir la parentalité

- Favoriser le développement d'actions collectives de prévention
- Soutenir le lien familial et agir dans l'intérêt de l'enfant



Analyser l'adéquation entre les besoins et l'offre pour alimenter les pratiques locales.

- **Créer un Observatoire de la parentalité pour agir aux côtés des acteurs de la parentalité**
- Identifier des problématiques spécifiques comme fil rouge de la politique commune
- Partager avec les acteurs pour une évolution des pratiques locales

Objectifs de l'axe 4 qui détermine l'Observatoire :

I. Agir aux côtés des acteurs de la parentalité:

En sériant **les besoins des familles**, en **identifiant des problématiques spécifiques**, et aussi en **recensant l'offre** d'accompagnement à la parentalité existante, les observateurs font de cet espace de connaissance et de réflexions partagées une **clé de compréhension des dynamiques sociales** et **l'action publique locale** .

II. Identifier les problématiques faisant « fil rouge » de la politique commune:

Développer une approche problématisée pour allier la théorie et la pratique : par exemple développer des réponses aux problématiques des familles en alimentant la réflexion sur l'évolution des appels à projets REAAP, CLAS, la réponse des besoins par les services de médiation familiale, espace rencontre...

III. Permettre une évolution des pratiques locales:

C'est l'association de divers acteurs (institutionnels et associatifs) à l'Observatoire, et le partage de **leurs analyses** qui favorise le développement d'une **politique cohérente** sur les territoires.

Le Comité départemental de soutien à la parentalité valide les orientations proposées par l'Observatoire. A chaque rencontre du CDSP, 1 à 2 fois par an, un état d'avancement et de synthèse des travaux de l'Observatoire est présenté.

II. Travaux réalisés par l'Observatoire précédemment:

De la création de l'Observatoire jusqu'en 2017 :

Environ **30 personnes de tous horizons** se sont réunis à raison de 2 à 3 fois par an pour réaliser une approche pluridisciplinaire et départementale grâce à la mixité de leurs territoires d'intervention.

Sur cette première période, le groupe d'observateurs a réalisé :

- Un **travail de recherche et d'analyse des actions** parentalité afin recenser les ressources existantes et mieux définir des manques dans le département.
- Un **travail cartographique** permettant de situer les actions parentalité dans l'Ain (actions Reaap/Clas/Laep/médiation familiale/Espace Rencontre...)

En parallèle de ce travail de nombreux intervenants sont venus enrichir le groupe en présentant leur activité dans le champ de la parentalité ainsi que des approches spécifiques : La Cordée Educative, le club des parents dépassés, ces Années Incroyables, Un air de famille, groupe de parole Faber et Mazlish pour parents d'adolescents, Les Bambins de la Peyrouze....

Les analyses issues des données collectées ont permis de dégager différentes thématiques qui pouvaient être explorées dans le cadre des travaux de l'observatoire :

Sur l'accompagnement à l'exercice de la parentalité :

Comment donner confiance aux parents ? Comment valoriser les compétences parentales ? Comment prévenir les violences intra-familiales ? Quelles sont les nouvelles formes d'accompagnement des familles ?

Pour une meilleure connaissance des familles et des besoins :

Familles monoparentales/Familles recomposées, Parentalité précoce: quelles spécificités ? : Handicap/maladie, quelles ressources pour les parents ? Histoire familiale, origine culturelle, quelle incidence dans la vie des familles ?

Concernant les liens intra familiaux :

Chômage et précarité financière, quelles incidences dans les relations parents enfants ? Comment soutenir la communication intra-familiale ?

Pour accompagner les parents dans l'évolution des référentiels éducatifs et les modèles proposés par la société :

Gestion des écrans, pouvoir de l'image, réseaux sociaux, Éducation à la sexualité

Dans la mise en réseau des professionnels et la co-éducation :

Que signifie co-éduquer ? Quel partenariat entre les acteurs et les parents ? Pourquoi mettre en place un travail de réseau ? Comment améliorer les liens entre prévention, éducation et réparation ?

Le choix d'étude s'est porté sur le sujet de la monoparentalité car d'une part ce sujet concerne de nombreuses familles, et d'autre part parce que cette situation a de nombreuses conséquences sur la vie familiale et les enfants concernés.

Ce sujet concernait professionnellement directement ou indirectement les observateurs présents.

La question des liens familiaux et le maintien ou non des liens de l'enfant avec ses deux parents a été choisi afin de **chercher à mieux comprendre les processus en cours, et pouvoir mesurer l'incidence de la rupture des liens quand elle a lieu.**

Conduite de la recherche-action

1. Thématique générale de l'étude :

- Le basculement dans la mono parentalité induit différentes problématiques liées a des **formes de précarités**.
- L'observatoire cherche à mieux comprendre les effets de la situation de séparation sur le lien parent/enfant et surtout **comment préserver les liens de l'enfant avec ses deux parents**.
- Comment accompagner les parents (gardiens ou non) à **maintenir leurs rôles parentaux** en fonction de l'âge des enfants et de leurs situations ?

2. Le public cible de la recherche action :

Le public ciblé par cette recherche sont les **parents séparés avec enfants** (déclarés à la caf). Approche illustrative plus que par échantillonnage spécifique et représentatif d'une typologie des séparations.

3. L'analyse des liens familiaux et leurs évolutions :

- **liens Intra familiaux** : parent gardien et non gardien, et extra-familiaux (sphère/contexte/environnement de vie de l'enfant (école, loisirs,....))
- Lors de la **remise en couple**, comment préserver plus spécifiquement le lien parent/enfant avec le parent non gardien? Quelle est l'attention donnée aux maintien des liens dans les offres (institutionnelles) existantes, favorisent-elles la qualité et le maintien du lien ?

Méthodologie mise en œuvre :

- **Elaboration d'un questionnaire** en concertation avec le groupe d'observateurs. Diffusion du questionnaire auprès de 3946 allocataires* (retour 1590 réponses).

*base allocataire « séparés » dans une logique illustrative. Un panel représentatif des situations rencontrées a ensuite été constitué afin de réaliser des entretiens.

Le dépouillement et l'analyse se sont réalisés de manière conjointe entre Madame Sellenet et le groupe observateur.

- **Réalisation, retranscription et analyse de 30 entretiens**

Le groupe observateur a réalisé 20 entretiens (1 à 2 par observateur impliqué)

Mme Sellenet a assuré la réalisation de 10 entretiens.

- **Ecriture du rapport en lien avec le chargé de mission et le CAE Parentalité.**

- **Restitution d'une partie des travaux auprès du Comité Départemental de Soutien à la Parentalité (octobre 2018).**



Recherche action:

Monoparentalité et liens d'attachement dans l'AIN

A partir des travaux de
Catherine SELLENET

Professeure des
universités en sciences
de l'éducation.



UNIVERSITÉ DE NANTES

Introduction : Une recherche-action originale dans l'AIN

- 1. L'état des savoirs sur les séparations et divorces et leurs effets sur les enfants.**
- 2. Statistiques de la monoparentalité dans l'AIN**
- 3. L'intérêt de l'approche qualitative et ce que nous avons appris des parents**

Définition

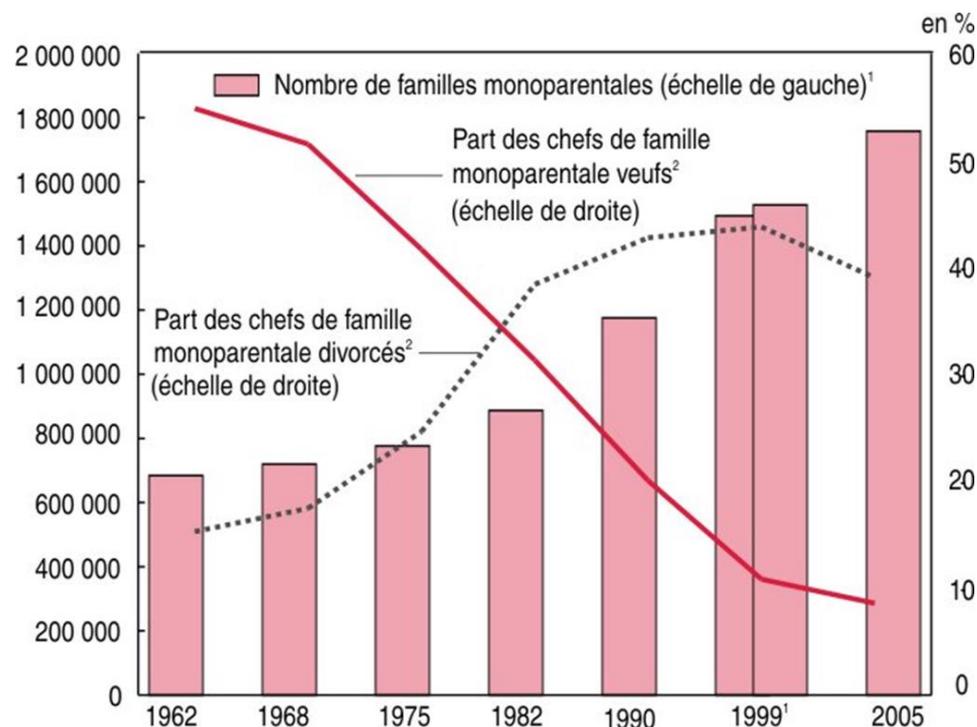


« La recherche-action est un processus dans lequel [...] ce sont les groupes sociaux concernés qui vont identifier les problèmes qu'ils veulent étudier, en réaliser une analyse critique et rechercher les solutions correspondantes. »

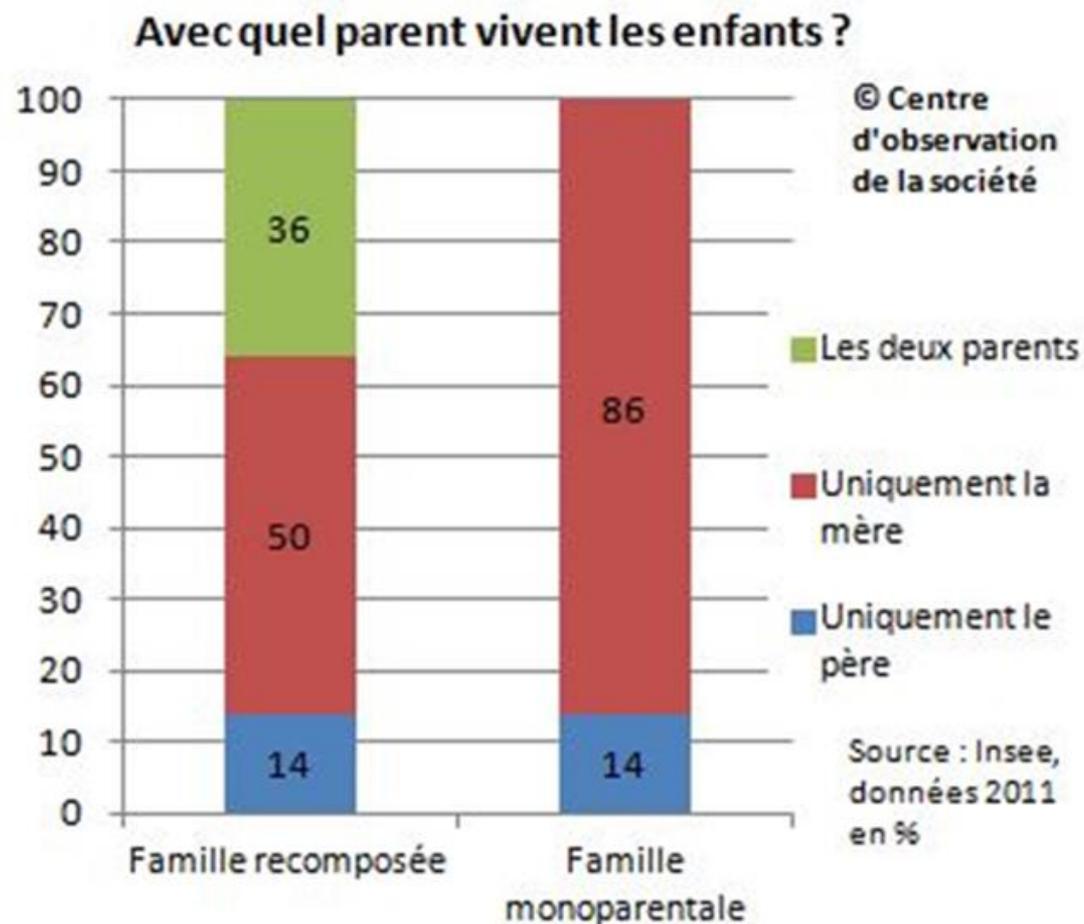
(Guy LE BOTERF).

1- L'état des savoirs sur les effets du divorce et de la monoparentalité sur les enfants

La monoparentalité, un phénomène ancien en évolution

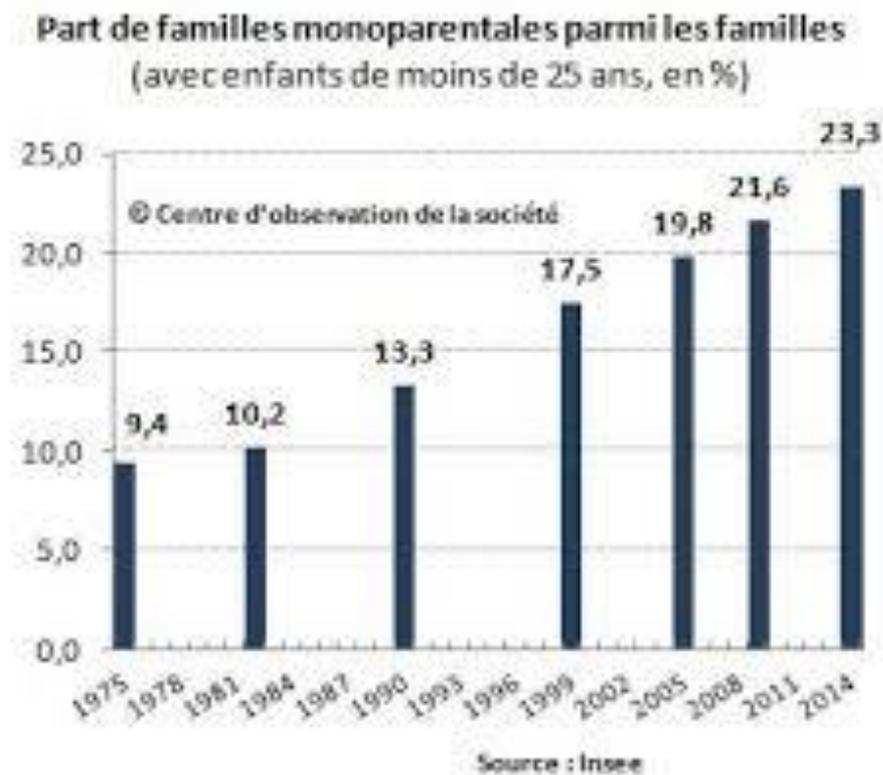


Une monoparentalité essentiellement féminine



23% de familles monoparentales en 2014

- La proportion de familles monoparentales dans l'ensemble des familles est passée de 9,4 à 23 % entre 1975 et 2014, selon les données du recensement de l'Insee.
- Au total, on compte deux millions de familles monoparentales.
- Les familles monoparentales rassemblent 3,4 millions d'enfants, soit 1,6 enfant en moyenne, la moitié d'entre elles étant composée d'un parent avec un seul enfant.



Figures françaises de la monoparentalité

- Pour **16 % des mères sans conjoint**, la monoparentalité est due au fait d'avoir eu des enfants **sans être en couple**
- Pour **6% décès** du conjoint
- Le reste, **soit 78% effets du divorce ou des séparations**

Pertinence d'interroger le concept et les liens

- Ces quelques chiffres montrent que les familles monoparentales ne sont **pas homogènes**.
- La monoparentalité est à géométrie variable dans son origine, sa forme, sa durée, d'où la **nécessité de l'interroger sous l'angle des liens et de leur remaniement**.

La circulation des enfants

Au recensement de 2011, **18 % des enfants sont recensés comme vivant avec un seul parent**, mais vivre « principalement » avec un seul de ses parents ne signifie pas vivre exclusivement avec lui.



Une monoparentalité multiple

Parmi les 3,4 millions d'enfants habitant avec un seul parent, l'INSEE , note que « 900 000, soit un quart, vivent aussi une partie du temps chez leur autre parent »

Les trois quarts restants ne résident pas régulièrement chez leur autre parent.

Certains n'y résident qu'épisodiquement du fait, notamment, d'un éloignement géographique. »

Un concept en partie inadéquat

L'enfant qui est « gardé » dans un foyer monoparental a deux parents vivants, et donc **au moins potentiellement deux foyers parentaux** ; il se trouve même inclus dans un **réseau «parental-familial** » élargi aux nouveaux époux, compagnons ainsi qu'à leurs enfants éventuels, voire à leurs parents. »

Lefaucheur,1988 : « *Les représentations dominantes de la dignité et de l'indignité féminines et le contenu donné au concept de famille ont longtemps empêché d'embrasser dans un même regard la veuve éplorée (...), près de la religieuse, et la fille-mère éhontée, disputant à la prostituée les derniers barreaux de l'échelle de l'indignité.* »

C'est dans ce contexte que, dès le milieu des années 60, apparaissent des organisations qui se donnent pour objectif de regrouper les femmes chefs de famille, quelle que soit la raison de leur absence de conjoint, et qu'émerge au milieu des années 70 dans le champ de l'action sociale la notion de parent isolé. Dans le même temps, des sociologues féministes introduisent la notion de familles monoparentales dans le but « de faire passer les situations monoparentales du registre de la déviance à celui de la variance de formes familiales . »



Le combat des pères

« Ces mouvements de pères qui se sont développés en France depuis les années 1970 réfutent l'appellation « famille monoparentale » arguant que les enfants continuent d'avoir leurs deux parents par-delà les ruptures conjugales, et revendiquent de pouvoir assurer pleinement leurs responsabilités parentales. »

(Letablier, 2011)

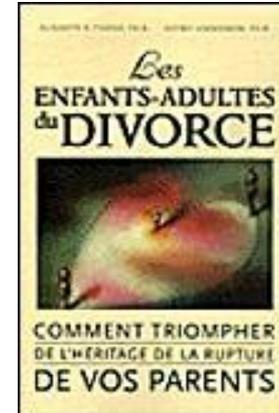
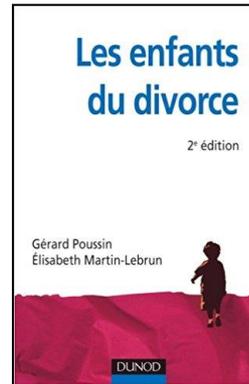
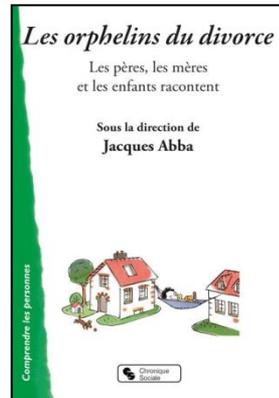
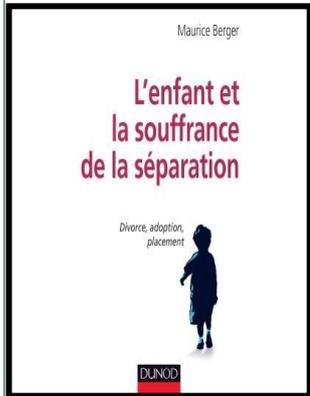


Une pacification du divorce ?

La pacification souhaitée par le législateur depuis la loi du 26 mai 2004 semble effective, puisque l'on note que **la moitié des divorces avec enfant(s) mineur(s) sont des divorces par consentement mutuel.**

Pourtant les livres parlent de souffrance

931 livres recensés sur Amazon



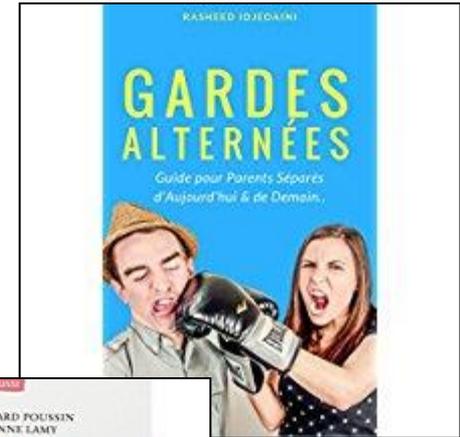
Très nette augmentation des contentieux concernant l'exercice de l'autorité parentale et la question de la résidence de l'enfant pour les **parents non mariés.**

La résidence alternée fait débat

De l'ordre de **16%** pour l'ensemble des situations,

la résidence alternée est passée de 12% à 21% dans les décisions de divorces

Elle est de **11%** pour les couples non mariés (chiffres 2012)



Des choix qui peuvent évoluer

15 % des divorcés dont les enfants étaient en résidence alternée ont changé la résidence de leurs enfants,

contre 7 % quand les enfants étaient en résidence unique chez leur mère et 13% quand ils étaient en résidence unique chez leur père

Monoparentalité féminine/Monoparentalité masculine

Les hommes en situation de monoparentalité sont en moyenne **plus diplômés que les mères** et plus souvent cadres que les mères.

Leur fragilité est donc moins grande au niveau socio-économique.



Précarité / Pauvreté



FRANCE

Le niveau de vie moyen par personne au sein des familles monoparentales est **inférieur d'un tiers à la moyenne des autres familles.**

Après redistribution, 20 % des familles monoparentales sont considérées comme pauvres au seuil de pauvreté équivalent à 50 % du revenu médian

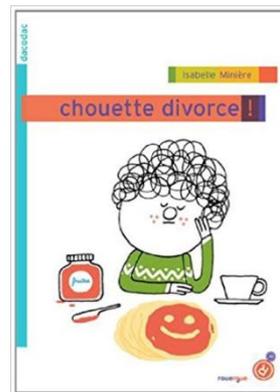
Dans l'AIN

Les **familles monoparentales représentent 58,16 % des allocataires Caf à bas revenus** alors qu'elles ne représentent que 14,11 % du total des allocataires

Les effets constatés sur les enfants en situation de monoparentalité

De la stigmatisation des enfants du divorce

Une image négative a pesé pendant des années sur « les enfants du divorce » que différents professionnels de la sphère familiale (psychiatres, sociologues, enseignants...) considéraient comme particulièrement fragilisés et susceptibles de se montrer déprimés, agressifs, en difficultés scolaires voire délinquants..



À La banalisation de la souffrance

« La banalisation du divorce, considéré maintenant comme un moment de la vie de la famille, conduit à escamoter cette réalité de la séparation et de la douleur qu'elle provoque inévitablement en chacun, adulte comme enfant. »

(Professeur Manuel Bouvard, pédopsychiatre à Bordeaux)

Mais pas si simple...

A lire : **Enquête réalisée via Internet par l'Union des familles en Europe**, en 2011 sur plus de 1 100 personnes, âgées de 18 ans à plus de 56 ans (soit trois générations) = une **clinique de la perte**

La douleur du divorce selon les causes :

Selon **Vittorio Iniziatico**, différents scénarios sont à l'origine des séparations :

L'échec de l'encastrement (aucune médiation possible)

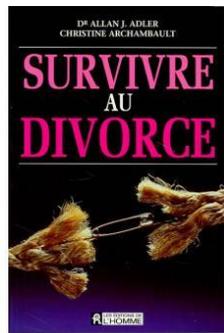
L'achèvement de la tâche,

L'événement déconcertant

La faiblesse de l'engagement (caractéristique propre du monde post moderne).



Effets sur la scolarité



« Quel que soit le milieu social, la rupture du couple parental est associée à une réussite scolaire plus faible chez l'enfant.

La séparation des parents avant la majorité de l'enfant réduit la durée de ses études de six mois à plus d'un an en moyenne.

L'avantage scolaire lié à une enfance passée dans une famille favorisée du point de vue culturel et social semble fortement amoindri en cas de désunion familiale » (Archambault, 2002, p. 1).

Des avis opposés

Des effets négatifs:

Les enfants ayant connu le divorce de leurs parents éprouvent plus de problèmes psychologiques et sociaux, manifestent plus de symptômes et de difficultés psychologiques, ont de moins bonnes performances scolaires, une moins bonne image d'eux-mêmes que les enfants élevés dans des familles biparentales « intactes ».

Aux effets relativisés

Une enquête de Thomas Piketty publiée en 2003 nuance passablement ces résultats .

Il compare ainsi la performance scolaire d'enfants quelques années avant la séparation de leurs parents, puis la performance scolaire d'enfants vivant dans un ménage monoparental post-désunion. « Mes résultats suggèrent que les conflits parentaux (plus que la séparation elle-même) ont des effets négatifs sur les enfants et que la distribution de l'intensité des conflits au sein des couples n'a guère varié au fil du temps et qu'elle n'a pas été affectée par la réforme du divorce de 1975 » (Piketty, 2003, p. 22)



2- Statistiques sur la monoparentalité dans l'AIN

UNE APPROCHE PAR QUESTIONNAIRES

LE CHOIX DES ITEMS pour une meilleure connaissance des situations de monoparentalité

- **Choix du corpus**

Nombre d'allocataires contactés par mails: **4000**

Nombre de mails ignorés ou blacklistés : 39 Nombre de répondants : 1590

Taux de réponse = 40%

- **Qui a répondu ?**

8% d'hommes



92% de femmes

Les points que nous retenons en priorité

- La monoparentalité est prioritairement une **monoparentalité de ruptures**, ce qui justifie d'interroger le devenir des liens d'attachement.
- La monoparentalité de **séparation** (couples non mariés) s'avère **plus conflictuelle** que la monoparentalité de divorce.
- Les concepts de co-parentalité et de pluriparentalité restent des **concepts, non une réalité de pratiques.**

Quelques chiffres

- La monoparentalité-**séparation** en tête avec **54,8%**,
- la monoparentalité-**divorce** avec **34,8%**.
- La monoparentalité-décès représente 5,5% des situations de notre corpus
- la monoparentalité choisie 4,9%.

Quel mode de garde

- Rares sont les **pères titulaires du droit de résidence**, seulement **5,2%** du corpus.
- **20% des enfants vivent en résidence alternée**, majoritairement avec un changement de logement pour les enfants, seuls 17% sont restés au même endroit.
- **75% des mères** sont titulaires du droit de résidence

Le poids de l'avant

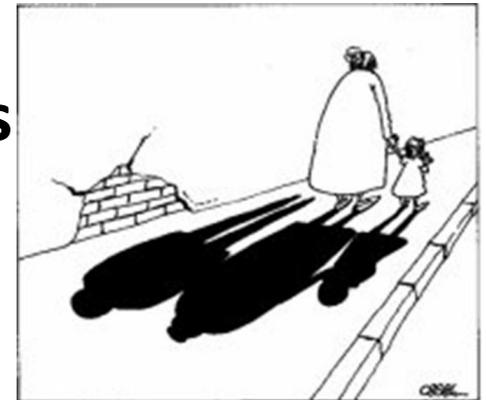
- **L'avant séparation et le temps de vie en commun** influencent le maintien des liens avec l'enfant.
- Le **maintien des liens** avec l'enfant est sensible aux **modalités de la séparation**, à la **proximité géographique**, à la **durée de vie commune** et au **milieu social**.
- **La fragilité des pères** : Le père reste l'élément fragile, sa participation tant avant qu'après la séparation reste, du point de vue des femmes, une participation modeste.

Quelques chiffres sur le maintien des liens

18,3% des enfants ne voient plus l'autre parent

(10% séparations, 4,8% divorces, 3% choix assumés)
et 13% très rarement.

Ainsi, **31% des enfants** du corpus vivent et grandissent en l'absence de l'autre parent. Il s'agit donc pour eux d'une **véritable monoparentalité**.



Un père en pointillés

- D'autres enfants sont dans le morcellement : une fois par trimestre pour 4% et une fois par mois pour 6,5%. Il s'agit là d'une **monoparentalité discontinue**.
- Enfin la fréquence est **hebdomadaire pour 18% des enfants**, la majeure partie étant sur une rencontre **tous les quinze jours soit 36,4%**. On peut parler pour ces enfants d'une **biparentalité plus ou moins dense**.
- Il est étonnant de voir apparaître d'emblée des **zones d'ombre dans la vie du père**, notamment sur une éventuelle recomposition familiale puisque 31% des femmes questionnées disent ne pas pouvoir répondre à cette question.



Les pères recomposent plus que les mères

- Dans **41,5% des cas le père a recomposé une union** contre 27% non.
- Comparé au taux de **recomposition des femmes qui est seulement de 10%**, le parcours des hommes est très contrasté et confirme ce que les études nationales révèlent à savoir la **difficulté des femmes en situation de monoparentalité à reconstruire une nouvelle union**.
- Ajoutons pour relativiser toutefois ce fort différentiel que les femmes n'ont pas intérêt à rendre visible une nouvelle union pour **conserver les aides relatives à la monoparentalité**. La recomposition d'une famille par les pères s'accompagne dans 35,6% des cas de la naissance d'autres enfants, ce qui veut dire **une extension de la fratrie pour les enfants et l'apparition d'une belle-mère** avec laquelle il va falloir composer



Sur le plan économique: des parents actifs

- La situation professionnelle des mono-parents de l'AIN est relativement conforme avec **un taux global d'activité de 74,4%**.
- Ce sont statistiquement les femmes divorcées qui sont les mieux intégrées sur le marché comparées aux femmes en situation de séparation.
- **À 70,5% les mono-parents occupent un emploi à temps plein** sur des emplois majoritairement d'employées (52,7%). La faiblesse des femmes cadres (8,1%) confirme les inégalités connues d'accès aux postes hiérarchiques. Les femmes cadres sont pour moitié (4%) des femmes divorcées.
- Il est intéressant de noter que suite à l'entrée dans la monoparentalité il y a eu une augmentation du travail à temps plein pour les répondantes, car seulement **56,5% des femmes étaient dans cette situation** avant la rupture contre **70,5% ensuite**.



Vivre la monoparentalité au quotidien

- **Les solidarités familiales restent actives** pendant la monoparentalité expliquant en partie le non recours aux services institutionnels (sauf le recours financier).
- Le faible recours aux aides proposées n'est pas dû uniquement à un défaut d'informations mais à un **refus soit du collectif, soit à une crainte** de la stigmatisation, soit à des **offres non adaptées aux besoins**.

Un bilan émotif contrasté

- **48% des parents se « sentent bien »** mais **44% présentent des vulnérabilités** et un sentiment d'isolement.
- 17% n'arrivent pas à nommer leur état émotif



3- Ce que nous avons appris par les entretiens

- L'importance **des séparations conflictuelles**, ce qui suppose de former les professionnels à ces problématiques ainsi que les parents aux risques encourus par leurs enfants (instrumentalisation, chagrin, conflit de loyauté, hyper responsabilisation des aînés...)
- Les **couples mixtes**, confrontés à des problèmes également culturels, représentent un pourcentage non négligeable des séparations.
- Le modèle de la **coparentalité échoue** à se concrétiser
- Une **invisibilité des pères** et de leurs vécus: quelles actions en direction des pères ?
- Le modèle de la **résidence alternée balbutie** et manque de repères: Faut-il promouvoir ce modèle ?

Les effets collatéraux de la rupture :

La question des grands-parents

- **49% des enfants conservent des liens réguliers avec les grands-parents du parent non gardien,** massivement paternels. Toutefois, pour 19,6% des enfants, les liens s'amenuisent et pour 8,3% il y a eu une rupture.

Pour les autres, (16%) c'est plus l'absence de liens construits pendant le temps de l'union qui explique l'après séparation.

Cette fragilité des liens avec les lignées paternelles est-elle d'ue à la séparation ? En partie seulement car on sait combien les lignées maternelles sont en première ligne lorsqu'il s'agit de l'aide aux petits enfants, au détriment des lignées paternelles. Toutes les études montrent la surreprésentation des lignées maternelles par rapport aux lignées paternelles, et ce même si elles sont plus éloignées géographiquement (Vincent, 2005 ; Attias-Donfut, 1998).

Notons cependant que 15% des grands-parents se maintiennent régulièrement alors que la participation de leur fils est jugé insuffisante auprès des enfants.



Les émotions des enfants : un univers à découvrir

- Selon le parent « gardien »: **21% des enfants maintiennent des liens mais avec des difficultés ;**
- 15,5% ont des liens tendus ;
- 15,7% des parents « gardiens » ne savent pas ce que leurs enfants pensent de la séparation.
- Lors des rencontres programmées avec le parent, les mêmes zones de difficultés demeurent puisque le stress (22,4%) et l'inquiétude (14,3%) persistent.
- Un nombre important de parents gardiens (24%) éludent la question et ne savent pas ce que vit l'enfant au moment de la rencontre

Comment aider sans assister/ soutenir sans stigmatiser ?



Serge Paugam

La disqualification
sociale

Préface à la nouvelle édition :
« La disqualification sociale
vingt ans après »

puF

La volonté de s'en sortir seul...

- « On ne veut pas forcément de l'aide, moi c'est dans mon caractère de me débrouiller toute seule.
- Je me sers de cette phrase pour diriger ma vie : « *La vie ce n'est pas d'attendre que les orages passent c'est d'apprendre comment danser sous la pluie* » (Madame P cite Sénèque)



...Mais des besoins réels

« *C'est un peu Cosette, je multiplie les lieux de travail et les petits boulots. Mettre 15 euros d'essence, c'est parfois trop lourd. La CAF m'a offert un lit jumeaux avec deux matelas, j'ai été obligée de demander cela. J'ai tout recréé mais je me suis battue seule.* » (Madame N.)

Les propositions des parents

- Une offre plus **visible** et plus **rapide**,
- Une prise en **charge psychologique** aidée en cas de besoin,
- Des **forums** et un **numéro vert**,
- Une demande **d'empowerment communautaire**,
- Des demandes plus classiques **d'élargissement de l'aide financière**,
- Des demandes concernant le **logement ou le matériel**,
- Des **catégories allocataires** à revoir.

La question de la réponse et de la faisabilité

En partant des remarques des parents, de leurs critiques et de leurs propositions, mais aussi de l'analyse des questionnaires et des entretiens, du travail des membres de l'observatoire des actions ont été envisagées.

Pour partager les résultats de cette recherche-action, un Colloque de la parentalité à destination des professionnels s'est tenu le **mardi 24 septembre 2019**.
Il a permis de réunir 250 professionnels du département

Après un temps de restitution synthétique de l'étude par Mme Sellenet,

Deux tables rondes ont permis d'aborder différentes problématiques :

- *Comment accompagner les familles en situation de séparation: de la prévention à la réparation ?*

- *Quelle place des pères dans les situations de séparation et le maintien des liens?*



COLLOQUE DE LA PARENTALITÉ
Monoparentalité : les liens avec l'enfant à l'épreuve de la séparation

Mardi 24 septembre de 13h30 à 17h30
à Alimentec (Bourg-en-Bresse)

Dans l'Ain, un enfant sur 5 grandit dans une famille monoparentale. La gestion des conflits parentaux, la place des pères, la solitude et l'épuisement des mères, le vécu intime des enfants sont autant de sujets que nous avons abordés lors de l'étude «Monoparentalité et maintien des liens dans l'Ain». Catherine SELLENET, professeur des Universités en sciences de l'éducation, qui a coordonné nos travaux, nous exposera ce que nous pouvons en retenir. Des présentations d'expériences et des échanges viendront alimenter la réflexion sur le sujet pour le mettre en perspective.

Les partenaires institutionnels du Schéma Départemental des Actions Educatives et des Services aux Familles vous invitent à une après-midi d'échanges autour de ce sujet.

Les membres de l'observatoire de la parentalité se sont appuyés sur l'exploitation des résultats d'entretiens, des recherches comparatives et la connaissance des publics qu'ils accompagnent afin d'élaborer

9 propositions de « fiches ACTIONS »

Les 5 premières fiches actions présentées **ne pourront pas être travaillées dans l'immédiat** (moyens à mutualiser n'étant pas disponibles actuellement)

Les 4 suivantes seront mises en œuvre lors des prochaines rencontres de l'Observatoire dès la **reprise en 2021.**

Actions qui ne sont pas réalisables dans l'immédiat :

1. Créer un réseau de professionnels et de parents mobilisés localement sur le soutien, l'émergence de solidarité auprès des familles monoparentales :

Pour soutenir les familles monoparentales de manière réactive et en apportant des solutions de proximité : soutien moral et aide matérielle...

Moyens imaginés :

- créer les conditions afin que les acteurs sociaux et les associations puissent se rencontrer et se connaissent sur un territoire (matinées rencontres itinérantes, forums, réunion acteurs sociaux d'un bassin...)
- diffuser au réseau les présentations des structures, et géolocaliser les actions.
- Solliciter des personnes ayant vécu des situations de séparation afin qu'elles partagent leur expérience: lors de table ronde et conférence, sur les temps d'information institutionnels.
- Soutenir la création de réseau de solidarité de parents.
- Mise en place de réponses sous forme numérique de type blog, forum.

2. Les plans parentaux

Les plans parentaux, ont pour objet « les arrangements que les parents peuvent prendre en vue d'élever leurs enfants après une séparation ou un divorce, arrangements sur l'endroit où les enfants vivront, l'école, leurs activités ... »

Objectifs :

- Apaiser les conflits, élargir les possibles,
- favoriser les conditions de la communication malgré la séparation et
- favoriser la construction d'accord entre parents afin d'aménager durablement et sur tous les sujets du quotidien les relations parentales en étant attentif à la situation des enfants et en priorisant leur intérêt.

Mise en œuvre imaginée :

Les plans de coparentalité seraient élaborés par les parents sur la base d'une trame qui ne comprendrait pas de réponses toutes faites, mais qui inviterait les parents à anticiper les possibles difficultés et les laissant libres des réponses à y apporter.

Elle pourrait être construite par des professionnels, en particulier des JAF et des médiatrices familiales, sur la base de leur expérience et de leur connaissance des difficultés le plus souvent rencontrées par les parents séparés dans l'exercice concret de la coparentalité...

3. Mettre en place un soutien psychologique pour les parents en situation de séparation et leurs enfants, en partenariat avec l'ARS

Soutenir psychologiquement le parent et l'enfant en situation de séparation pour favoriser leur mieux-être, et soutenir la confiance et l'estime de soi.

S'inspirer du projet « prise en charge expérimentale des thérapies non médicamenteuses » conduit dans la Haute Garonne. Initiée par La CPAM en 2018 elle permet de bénéficier d'un parcours de soins remboursé et sans avance de frais chez un psychologue libéral pour une dizaine de séances sur prescription du médecin traitant.

Mise en œuvre : Proposition de solliciter l'ARS pour une expérimentation dans l'Ain ou région ARA sur les situations de séparation.

4. Maison des Familles et de la Parentalité

Pour rendre visible et accessible l'offre existante permettant de soutenir la parentalité sur un territoire, et de proposer un lieu ressource pour les familles et les professionnels, de favoriser le développement du lien social et solidaire et de renforcer les compétences psychosociales et l'exercice de la parentalité.

Moyens :

- Mise à disposition de locaux pour des permanences de professionnels développement d'actions parentalité,
- Organisation de Conférence
- Appartement équipé comme un logement pour la conduite d'activités et l'exercice pratique de la parentalité pour des temps avec les familles, visites médiatisées ou protégés.

5. Aide au répit familles monoparentales

Permettre au parent en situation de séparation qui a la charge continue d'un ou plusieurs enfants de s'octroyer du temps pour prendre soin de lui-même, et/ou reprendre une activité professionnelle.

Deux propositions à l'intention du parent ont été imaginées :

- Création d'un motif d'intervention qualifié de « répit » au titre de l'aide à domicile aux familles en situation de monoparentalité, avec la possibilité de bénéficier de 50 heures d'intervention (enfants de 0 ans à 11 ans).
- Offrir la possibilité de prise en charge d'une partie des frais garde d'enfants de 0 à 6 ans pour les familles monoparentales ayant signé un contrat d'engagement dans le cadre du RSA, et devant mobiliser rapidement le service d'une assistante maternelle lors d'une entrée en formation ou d'une reprise d'activité en démarche d'insertion.

Actions qui pourront être mises en œuvre lors des prochaines rencontres de l'Observatoire

1. Sensibilisation et formation des professionnels

Formation et sensibilisation des professionnels et des parents du département de l'Ain sur l'évolution des familles, la séparation, la gestion des conflits et le maintien des liens :

- Conférence et Formation à l'intention des professionnels sur l'évolution des familles, la monoparentalité et le maintien des liens, la place des pères, séparation et origine culturelle. Ouverture au public parent ?
- Exploitation de la recherche action : organisation d'une journée de conférence avec C. Sellenet pour présenter les résultats avec possible table ronde pour échanges, réflexion et témoignages
- Mise à disposition d'un fond documentaire départemental parentalité traitant des questions relatives à la séparation.
- Mise en valeur des ressources de la bibliothèque du CPA, de l'IREIS et de l'ADEA.
- Mise en valeur des ressources utiles pour accompagner les parents en situation de séparation des sites dédiés.

2. Centraliser l'information relative aux ressources et aux réseaux mobilisables sur le Département

Permettre aux parents qui se séparent d'obtenir rapidement des réponses aux besoins primaires de leur famille (se loger, se nourrir, se vêtir) et rendre plus accessibles les informations relatives à la séparation et aux démarches à effectuer.

- Création d'une plaquette d'information relative aux ressources et aux réseaux mobilisables sur le département pour les situations de séparation
- Choix d'un ou plusieurs sites pour centraliser toutes les informations relatives à la séparation : les sites existants ARIPA, service public, caf.fr, mon enfant .fr concentrent déjà beaucoup d'informations. Il serait judicieux que des sites répertorie et oriente vers les ressources locales.

3. Passage de bras

Le « passage de bras » est un espace rassurant pour l'enfant et pour les parents, permettant de sécuriser le moment où l'enfant passe d'un parent à l'autre dans une situation relationnelle parentale difficile, par la présence d'un tiers professionnel.

- Chercher à apaiser le conflit et à renouer le dialogue
- Favoriser l'échange d'information pour assurer la santé et la sécurité de l'enfant
- Valoriser les espaces où cet relai se « fait » sans être officiel ni l'objectif premier de l'accueil (espaces petite enfance, écoles...) localiser et étayer les pratiques.

4. Développer les actions parentalité à l'intention des pères

Tous les travaux de ces dernières décennies soulignent l'importance du père dans la construction de l'enfant dans ses premières années de vie et l'importance d'une implication précoce du père dans la dyade mère enfant. La relation père-enfant doit être soutenue dans sa construction dans une société qui admet trop facilement l'absence des pères alors que des mères « refusent de se laisser déposséder d'une fonction qui n'est pas seulement ressentie comme une charge mais un accomplissement personnel.

L'objectif est de favoriser le lien père-enfant dès le plus jeune âge afin d'ancrer les liens

- Rédaction d'appels à projet parentalité incitant le développement d'actions à l'intention des pères ou portés par les pères
- Temps de formation des porteurs de projet sur la place du père
- Développement des actions à des horaires facilitant la disponibilité des pères.
- Développement d'actions favorisant la présence des pères et leur valorisation en s'appuyant sur les compétences qu'ils ont pu développer.

Participer à l'évaluation de l'axe parentalité du SDAESF

Le Schéma 2015-2020 arrive à son terme.

(en attente de prolongation sur 2021)

Il est donc nécessaire de l'évaluer en lui permettant de s'appuyer sur les expériences, avis et réalités des professionnels intervenant sur l'ensemble des territoires du département.

La contribution des professionnels est également déterminante pour contribuer à son évolution.



Pour finir :

Le contenu de cette présentation était très dense, mais ce qu'il y a à retenir et c'est aussi que l'Observatoire de la Parentalité de l'Ain est un **espace de partage et de réflexion, d'enrichissement mutuel où le travail se fait de manière collective.**

Nous espérons que vous avez trouvé dans cette présentation les informations et éclairages que vous êtes venus chercher.

Suite à cet nous vous transmettrons par mail :

- Le **Power Point** support de cette présentation enrichi de nos interventions

- **Des ressources complémentaires** liées au thème:

- "[Des effets du divorce et du non-divorce sur les enfants](#)" Claude Martin Sociologue, directeur de recherche au CNRS.

- "[La monoparentalité aujourd'hui continuités et changements](#)" Marie-Thérèse Letablier

- **Un questionnaire** pour récolter vos retours sur :

- Vos souhaits de participation et disponibilités générales.
- Sur quelle(s) action(s) vous avez envie de travailler
- Si vous souhaitez participer à l'évaluation du schéma 2015-2020
- Et si vous avez d'autres propositions à nous faire...

Merci pour votre attention